



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### **Le projet suivant est soumis à enquête publique :**

- Adresse du bien : *Rue de France 85 à 1060 SAINT-GILLES*
- Identité du demandeur : **S.A. SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES**, *Rue de France 56 à 1060 SAINT-GILLES*
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 1B : PE 167/2021 - Renouvellement.**

**Nature de l'activité principale :** Régularisation des parkings couverts et ouvert des bureaux de la SNCB

**Exploitation (rubriques) :** *Parc de stationnement couvert et/ou non couvert (Parking Franc-Bara : 86 places ; Parking Bara : 52 places ; Parking Cantilana : 205 places ; Parking Antoine : 8 places, soit au total : 351 places - rubrique 68 B)*

**Zone : P.R.A.S. :** *zone administrative, zone de forte mixité, le long d'un espace structurant*

**Motifs principaux de l'enquête :** classe 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

#### **L'enquête se déroule :**

A partir du **27/12/2021** et jusqu'au **25/01/2022** inclus.

#### **Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h ;
- le lundi entre 15h et 20h.

#### **Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : [environnement@anderlecht.brussels](mailto:environnement@anderlecht.brussels) ;
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 25/01/2022.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

#### **Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

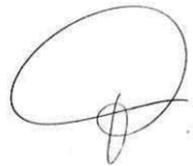
- Le mardi 08 février 2022 entre 8 h et 18h,
- à l'adresse : **place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Saint-Gilles.**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 17/12/2021.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,



M. VERMEULEN<sup>1</sup>

Par délégation :  
L'Echevin de l'Urbanisme et  
de l'Environnement,



A. KESTEMONT<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Reproduction de la signature.